

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Charles St-Maurice

<https://www.cadre21.org/membres/fa3cb03bbafaf14c0df33f5e>

Date d'obtention : 2020-10-07 18:34:39

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens que la trousse SEXTO est une méthode efficace pour traiter les cas de sextage et de possible pornographie juvénile. En suivant les étapes et en évitant de voir ainsi les images, ça permet une intervention rapide, permettant de préserver l'intégrité et la sécurité des jeunes impliqués. Si tous les acteurs jouent bien leur rôle et suivent les recommandations, ça peut mener à une intervention rapide et diminuer les chances de propagation des dites images.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Ça me permettra d'être ancré dans rôle d'intervenant et dans le travail d'équipe que demande une telle intervention. Je me sens plus guidé et connaît quels sont les axes des questions et interventions à poser.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

À déterminer les 4 éléments essentiels permettant de bien guider mon intervention.